

Inscription aux formations d'arbitre – 1^e, 2^e et 3^e Degré

Modalités particulières

Les formations sont payantes : droits d'inscription (couvrent les coûts de fonctionnement de la formation) et peuvent être prises en charge à raison de 50% par les ligues. Le stagiaire doit en faire la demande écrite au président de sa ligue d'appartenance. Une aide du club du stagiaire peut éventuellement être sollicitée, la réponse restant à la discrétion de ce dernier.

Concernant la participation à l'arbitrage des compétitions (unité de formation pratique), les règles suivantes s'appliquent :

- indemnité d'arbitrage en compétition départementale : **15€** (**20€** si l'arbitre est stagiaire de niveau 1,2 ou 3) par jour, *sans prise en charge des frais de déplacement ; à la charge des comités départementaux*
- indemnité d'arbitrage en compétition régionale ou inter régionale : **20€** (**25€** si l'arbitre est stagiaire de niveau 2 ou 3) par jour, *sans prise en charge des frais de déplacement ; à la charge des ligues (comités régionaux)*
- indemnité d'arbitrage en compétition nationale : **40€** (**50€** si l'arbitre est stagiaire de niveau 2 ou 3) par jour *avec prise en charge des frais de déplacement et hébergement, à la charge de la fédération (commission arbitrage).*